

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Date de la convocation : 03/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois de février à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Magali CONESA, Jean-Marie BELVEDERE à Philippe BONELLI, Raoul CASTEL à Ismaël OGEZ, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Jacques-Edouard DELOBETTE à Jean-Marc DELIA, Florence LUDWIG-SIMON à Gilbert PIBOU, Christophe MOREL à Nicole NUTINI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Christian ZEDET à Claude BLANC.

ETAIENT ABSENTS : Mireille BANCEL, Henri CHIRIS, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc GARNIER, Gérard MERO, Corinne RICHARDSON, André ROATTA, Jacques VARRONE.

EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET pendant le débat d'orientation budgétaire.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Anne-Marie DUVAL après le débat d'orientation budgétaire et a donné pouvoir à Valérie DAVID, Marie-Claude RENARD après le débat d'orientation budgétaire et a donné pouvoir à Jean-Claude ZEJMA, Dominique BOURRET après la délibération n°5 et a donné pouvoir à Jérôme VIAUD, Gilbert PIBOU après la délibération n°11 et a donné pouvoir à Robert MARCHIVE, Anne-Marie PROST-TOURNIER après la délibération n°14, Joël PASQUELIN après la délibération n°15, Brigitte VIDAL après la délibération n°17.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 16 décembre 2016

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2016_107	Conclusion d'une convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et quatre acteurs de l'économie sociale et solidaire
DP2016_108	Mise à disposition de bornes à piles pour les établissements scolaires et centres de loisirs
DP2016_109	Recueil des tarifs au 1er janvier 2017
DP2017_001	Conclusion d'une convention d'occupation domaniale entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Objectifs Loisirs
DP2017_002	Signature d'une convention de partenariat entre le Musée International de la Parfumerie (miP), l'association Passerel Compagne et le collège Le Pré des Roures du Rouret
DP2017_003	Mise en vente d'un produit à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2017_004	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Renouer
DP2017_005	Signature d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Nivus NiConnus pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2017_006	10ème anniversaire des Jardins du Musée International de la Parfumerie - Edition d'une brochure
DP2017_007	Retrait de produits des stocks de la boutique du Musée International de la Parfumerie pour le second semestre 2016 et après l'inventaire
DP2017_008	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2017_009	Ajout de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie suite à l'audit effectué par le trésor public
DP2017_010	Exposition estivale 2017 du Musée International de la Parfumerie « Christian Dior - Esprit de parfums » - Vente du catalogue à la boutique du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2017_011	Signature d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Nivus NiConnus pour le Musée International de la Parfumerie
DP2017_012	Modification de la régie de recettes du service portage de repas à domicile
DP2017_013	Modification de la régie de recettes du service aides ménagères
DP2017_014	Modification de la régie de recettes et d'avances du service jeunesse et sport de l'accueil de loisirs de Séranon

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

N° du marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT (sur la durée totale du marché, reconductions comprises)	Notifié le
2016-42	Conception de la scénographie de l'exposition Christian Dior (titre provisoire) : réalisation, montage et démontage de l'exposition au Musée International de la Parfumerie à Grasse - Mai à septembre 2017	SARL L'AGENCE PRIVEE LRG ASSOCIES	106 260 €	05/01/2017
2016-44	Attribution marché public passé selon la procédure adaptée - Location et entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail	ELIS	115 283 €	09/01/2017
2016-45	Marché de travaux de ravalement des façades de l'hôtel du Parc sur la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne	SAS ARTS DECORATIFS AFFRESCO	49 212 €	17/01/2017
2017-01	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de spectacles du Théâtre de Grasse	PEYTAVIN YVAN	70 000 €	24/01/2017

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2016_053	Marchés publics - Avenant n°2 au marché n°2014/34 - Lot n°6 - Assurances risques statutaires - Modification des taux de prime annuels
DB2016_054	miP et JmiP - Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de récolement, de diffusion des collections, de médiation et de conservation préventive
DB2017_001	Avenant à la convention relative à l'octroi d'une subvention du fonds social européen au titre du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Grasse (PLIE) prenant en compte le transfert de l'Espace Activité Emploi de Mouans-Sartoux
DB2017_002	Musée International de la Parfumerie - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour des travaux sur l'escalier classé monument historique de l'hôtel Pontèves

DB2017_003	Musée International de la Parfumerie - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour des travaux d'entretien sur des ouvrages classés monuments historiques
DB2017_004	Demandes de subventions pour la sécurisation des accès des crèches
DB2017_005	Manifestation « 10 jours pour l'emploi en pays de Grasse » du 15 au 24 mars 2017
DB2017_006	Lotissement ArômaGrasse - Lot 2 - Demande d'autorisation de travaux pour la réalisation d'une aire de stationnement
DB2017_007	Marchés publics - Appel d'offres ouvert - Collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de service connexes sur tout ou partie du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Attribution du marché

DELIBERATIONS

Délibération n°DL2017_001 : Débat d'orientation budgétaire 2017

Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2017. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au conseil de communauté.

Le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Délibération n°DL2017_002 : Budget annexe Sainte Marguerite II - Prorogation par avenant de la date finale de la convention de crédit

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer un avenant n°2 prorogeant la date finale d'un an de la convention de crédit long terme multi-index au 31 mars 2018 du budget Sainte Marguerite II,
- payer les frais d'avenant d'un montant de 15 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Magali CONESA) et Magali CONESA
Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2, annexé à la délibération, prorogeant la date finale d'un an de la convention de crédit long terme multi-index au 31 mars 2018 du budget Sainte Marguerite II et modifiant le tableau d'amortissement en conséquence ;
- D'AUTORISER le paiement de frais d'avenant d'un montant de 15 000 € à la signature de l'avenant ;

- DE DIRE que les crédits seront prévus au budget annexe Sainte Marguerite II 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_003 : Création d'une commission développement numérique et modification n°3 de la composition des commissions thématiques

Il est proposé au conseil de communauté de créer une commission supplémentaire chargée du développement numérique et de modifier la composition des commissions thématiques.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE MODIFIER la composition des commissions thématiques comme exposé dans le tableau joint à la délibération ;
- DE CREER une nouvelle commission chargée du « développement numérique » et d'en approuver la composition.

Délibération n°DL2017_004 : Tableau des effectifs n°14 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Il est proposé au conseil de communauté de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grade pour l'année 2017, de la réussite à des examens professionnels et concours et de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (P.P.C.R) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE CREER les 3 postes suivants (à temps plein) :
 - 2 attaché hors classe (A)
 - 1 attaché de conservation du patrimoine (A)
- DE PREVOIR de supprimer les 3 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
 - 2 directeurs (A)
 - 1 assistant de conservation du patrimoine 1^{ère} classe (B)
- DE SUPPRIMER 8 postes : 3 auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe, 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe, 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe, 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, 1 ATSEM principale de 2^{ème} classe, 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe ;
- D'APPROUVER le tableau des effectifs modifié n°14 présenté dans la délibération ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2017 et suivants au chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**Délibération n°DL2017_005 : Recrutement d'un responsable du pôle solidarités
- Contrat à durée déterminée de 3 ans**

Un appel à candidatures a été ouvert pour le recrutement d'un responsable du pôle solidarités au sein de la direction emploi et solidarités. A l'issue de cet appel, aucune candidature d'agent titulaire n'a pu être retenue. Il convient donc d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à partir du 1^{er} mars 2017. Cette décision ne modifie pas le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2017 ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_006 : Engagement dans le dispositif des services civiques

Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'engager la collectivité dans le dispositif des services civiques et de confier à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans des missions d'intérêt général.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE METTRE en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité ;
- DE DONNER un avis favorable au projet d'engagement de 9 services civiques ;
- DE S'ENGAGER à mobiliser les moyens humains (notamment un tuteur désigné par volontaire), matériels et financiers nécessaires à l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre de leurs missions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif du service civique ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, annexée à la délibération, avec la Mission Locale de Grasse ;
- DE PREVOIR la dépense correspondante au budget principal 2017 et suivants, chapitre 012 « charges de personnel ».

Délibération n°DL2017_007 : Dissolution du SYMITAM

En raison des évolutions législatives conduisant au transfert de la compétence transports du Département des Alpes-Maritimes à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 1^{er} janvier 2017, le Département des Alpes-Maritimes cessera d'être membre du SYMITAM. Ce retrait induisant une perte importante de recettes pour le syndicat, il est proposé de procéder à la dissolution du SYMITAM.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la dissolution du SYMITAM selon les modalités suivantes :
 - Demande de dissolution au Préfet des Alpes-Maritimes ;
 - Dissolution effective du SYMITAM au 30 juin 2017 ;
 - La Métropole Nice Côte d'Azur suppléera le SYMITAM pour régler des dépenses ou encaisser des recettes émises après le 30 juin 2017 et se chargera de les répartir entre les membres du syndicat. La dissolution effective du SYMITAM aura lieu après le dernier comité syndical qui actera le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et les conditions de la liquidation qui se situera au courant du mois de septembre 2017.

Délibération n°DL2017_008 : Dissolution du SYMITAM - Répartition de l'actif et du passif entre les membres du syndicat mixte

Dans le cadre de la dissolution du SYMITAM, il est stipulé à l'article 10 de ses statuts que les actifs et reliquats sont partagés au prorata des apports. Il est ainsi proposé d'approuver la répartition de l'actif et du passif entre les membres du SYMITAM.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la répartition des résultats, des immobilisations, de la trésorerie et des autres comptes présents de la balance, conformément aux conditions budgétaires précisées en annexe 1 de la délibération, après adoption du compte administratif 2017 relatif au budget 2017 ;
- D'APPROUVER le transfert de Madame Amandine JEAN-ZEPHIRIN, responsable administrative, rédacteur principal 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (0,5 équivalent temps plein), au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur au 1^{er} juillet 2017.

Délibération n°DL2017_009 : Retrait du Département des Alpes-Maritimes du SYMITAM - Modalités de reversement de la trésorerie

Le Département des Alpes-Maritimes, cessant automatiquement d'être membre du SYMITAM et n'étant plus autorité organisatrice de la mobilité, il est proposé de verser 1/3 de la trésorerie du SYMITAM au 31 décembre 2016 au Département des Alpes-Maritimes comme stipulé à l'article 7.3 de ses statuts.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER la modalité de retrait suivante : Le versement d'un tiers de la trésorerie du SYMITAM, au 31 décembre 2016, au Département des Alpes-Maritimes ;
- DE S'ENGAGER à inscrire la dépense correspondante au budget du SYMITAM pour l'exercice 2017, à l'article 678 « autres charges exceptionnelles ».

Délibération n°DL2017_010 : Signature d'une convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins relative au cofinancement de la liaison inter PTU en transports en commun dans le secteur de la Vallée de la Siagne

Cette convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins a pour objet la définition des modalités de cofinancement d'une ligne commune entre Pégomas et Mandelieu (ligne 18 du réseau Sillages). Le coût de ces prolongements s'élève à 133 917,62 € HT, estimés par an, à répartir entre les deux établissements publics de coopération intercommunale.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention, annexée à la délibération, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins relative à la gestion et la répartition des coûts d'exploitation de la ligne Sillages n°18 ;
- D'APPROUVER les modalités techniques, financières et juridiques de cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention avec la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins ainsi que tous documents, contrats, avenants relatifs à la mise en œuvre de ces organisations.

Délibération n°DL2017_011 : Opération de construction neuve de 31 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) - Résidence « Jeanne Cauvin » à Peymeinade - ESH Immobilière Méditerranée 3F - Garantie totale d'emprunts

L'ESH Immobilière Méditerranée du groupe 3F prévoit la réalisation de 31 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI, d'un ensemble immobilier de 55 logements à Peymeinade, résidence « Jeanne Cauvin », située avenue de Boutigny/avenue Funel. L'ESH sollicite de la communauté d'agglomération sa garantie pour les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est proposé au conseil de communauté d'accorder cette garantie pour 4 lignes de prêt, pour un total de 3 106 264,00 € en contrepartie de laquelle elle s'engage à réserver 6 logements à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG) décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°57822 joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Immobilière Méditerranée ;

- D'ETABLIR une convention de réservation de logements entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Immobilière Méditerranée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

Délibération n°DL2017_012 : Opération de réhabilitation locative sociale de 44 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) - Résidence « La Madeleine » à Grasse - Logis Familial - Garantie totale d'emprunt

L'ESH Logis Familial prévoit la réhabilitation des 44 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI de la résidence « La Madeleine », située 10 chemin de la Madeleine Supérieure à Grasse. L'ESH sollicite de la communauté d'agglomération sa garantie pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est proposé au conseil de communauté d'accorder cette garantie pour un total de 173 200 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°56525 joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunt entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'ESH Logis Familial ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

Délibération n°DL2017_013 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subvention à un propriétaire occupant

Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pays de Grasse, engagée pour la période de mars 2013 à mars 2016, la communauté d'agglomération attribue, sous certaines conditions, des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a été sollicitée par un propriétaire occupant résidant à Pégomas, dont le dossier a été déposé auprès de l'Anah avant la clôture de l'opération, pour une subvention s'élevant à 3 500 €, d'un total d'aides tous partenaires confondus de 15 500,00 € et d'un montant de travaux de 25 850,75 € HT.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse et par la présente délibération, les aides de la communauté d'agglomération au propriétaire suivant :

Propriétaire OPAH2-PO n°66 : M. et Mme HOUPIILLART Jean

Nature des travaux : PO - Energie

Logement subventionné : 80, traverse des Martelly - 06 580 PEGOMAS

Subvention CAPG : 3 000,00 €

Prime CAPG : 500,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à faire l'avance de la part régionale, pour le dossier cité ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2017 et suivants au chapitre 204, article 20422, sous fonction 73, programme 0083 et au chapitre 27, article 27632, sous fonction 73, programme 0083 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse, conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

Délibération n°DL2017_014 : Convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) avec l'Etat

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite bénéficier de fonds de financement dédiés à la transition énergétique dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) de l'Etat. Pour cela, une convention détaillant les diverses actions à mettre en œuvre doit être signée pour une durée de trois ans et permettra à la communauté d'agglomération de bénéficier d'une enveloppe de subventions de 460 800 euros.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les orientations proposées par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) ;
- D'APPROUVER le projet de convention et ses annexes joints à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_015 : Convention de mise à disposition de locaux et services annexes à titre payant entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence collecte et traitement des déchets, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition de locaux et de services annexes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud (initialement conclue par le SIVADES), afin de garantir la continuité du service public sur cette partie du territoire. Le loyer annuel prévu à la convention est de 41 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'une durée de un an de mise à disposition de locaux et services annexes, annexée à la délibération, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud pour un loyer annuel y compris les frais de fonctionnement de 41 000 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention pour l'année 2017 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 011, imputations 6132 et 62878 du budget 2017.

Délibération n°DL2017_016 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers du SMED

Conformément à la loi Barnier, un rapport annuel doit être présenté afin de favoriser le débat au sein de l'assemblée et informer les usagers sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2015 du SMED.

Délibération n°DL2017_017 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers d'UNIVALOM

Conformément à la loi Barnier, un rapport annuel doit être présenté afin de favoriser le débat au sein de l'assemblée et informer les usagers sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2015 d'UNIVALOM.

Délibération n°DL2017_018 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Mise en place de la vidéoprotection

Les communes de Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery et Spéracèdes ont délégué à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse la maîtrise d'ouvrage d'un projet de vidéoprotection. Afin de tenir compte de modifications du plan de financement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention de mandat. Le financement de ce projet est assuré par les communes qui solliciteront et percevront directement la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le montant total de ce projet s'élève à 368 840 € TTC. Le financement de ce projet est assuré par les communes.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le nouveau plan de financement de l'opération tel que présenté dans la délibération ;
- D'APPROUVER les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, annexées à la délibération, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes concernées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents afférents à ce programme ;
- DE CHARGER Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, pour le compte des communes ;
- D'INSCRIRE les crédits supplémentaires à la réalisation de chacune de ces opérations au budget 2017 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (opérations sous mandat).

Délibération n°DL2017_019 : Adhésions 2017 aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi

Il est proposé au conseil de communauté d'adhérer au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) qui s'engage autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire (800 €) ainsi qu'à l'Alliance Villes Emploi (AVE) qui permet de contribuer au développement des politiques et des stratégies territoriales d'insertion et d'emploi (2 079,79 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER les adhésions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) ainsi qu'à l'Alliance Villes Emploi (AVE) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser les cotisations 2017 suivantes :
 - Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) : 800 €
 - Alliance Villes Emploi (AVE) : 2 079,79 €

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Délibération n°DL2017_020 : Versement d'une subvention à la SCIC TETRIS - Avances 2017

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite verser une avance sur subvention à la société coopérative d'intérêt collectif dénommée « Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale » (SCIC TETRIS) pour lui permettre de démarrer son action dès le début de l'année en tenant compte de ses besoins de trésorerie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement de l'avance de subvention pour un montant de 20 000 euros à la SCIC TETRIS ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017, à l'article 6574 « subvention aux associations et organismes de droit privé » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention avec la SCIC TETRIS dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Fait à Grasse, le 17 février 2017

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



